

# POURQUOI L'ÉLABORATION D'UN PDU ?

En septembre 2001, la Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône a décidé d'élaborer, de façon volontaire, un Plan de Déplacements Urbains (PDU). En effet, la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) du 30 septembre 1996 a rendu l'élaboration d'un PDU obligatoire pour les seules agglomérations de plus de **100 000** habitants.

Le 15 novembre 2002, Monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône, transmettait le « porter à connaissance de l'État sur le PDU de l'agglomération de Villefranche-sur-saône ». Ce document comprend des éléments relatifs au cadre général de mise en œuvre des PDU, les études disponibles dans les services de l'État et enfin les enjeux et les objectifs que l'État souhaite voir intégrer dans le PDU de Villefranche-sur-Saône.

L'élaboration du PDU relève de la compétence de l'autorité organisatrice des transports urbains (article 28-2 de la loi d'orientation sur les transports intérieurs modifiée du 30 décembre 1982). Sur l'agglomération de Villefranche-sur-Saône, la Communauté est l'autorité organisatrice des transports urbains. Elle exerce sa compétence sur un périmètre des transports urbains (PTU) défini par arrêté préfectoral en date du 30 août 1982 et composé des communes d'Arnas, Gleizé, Limas, Villefranche-sur-Saône et Jassans-Riottier (Département de l'Ain).

Au-delà de ce périmètre d'action, il a semblé cohérent de prendre en compte un périmètre d'étude plus large associant à la réflexion l'ensemble des **16** communes de l'aire urbaine au sens de la définition de l'INSEE (Arnas, Gleizé, Limas, Villefranche-sur-Saône, Rivolet, Cogny, Jarnioux, Pouilly-le-Monial, Denicé, Liergues, Lacenas, Pommiers, Frans, Beauregard, Fareins et Jassans-Riottier), mais aussi les communes de Saint-Georges-de-Reneins et d'Anse.

Pour élaborer le PDU, la Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône a mis en place un comité de pilotage, un comité technique et trois groupes de travail thématiques :

- **Le comité de pilotage**, organe décisionnel, est composé du Président de la Communauté d'agglomération de Villefranche-sur-saône, des quatre maires vice-présidents de la Communauté, du maire de Jassans-Riottier, des représentants de l'État et des collectivités locales associées (les Départements du Rhône et de l'Ain, la Région Rhône-Alpes).
- **Le comité technique** est composé des élus de la commission « aménagement de l'espace-travaux-voirie » de la Communauté d'agglomération et des techniciens des communes membres.
- **Trois groupes de travail** : « urbanisme – transport » ; « modes doux et accessibilité » ; « organisation du réseau de voirie ».  
Ces groupes de travail ont rassemblé des élus des communes de la Communauté et de l'aire urbaine élargie, des techniciens et des acteurs du monde économique et associatif. Ils se sont réunis entre les mois de mars et juin 2004 afin que chaque participant puisse apporter sa contribution et sa réflexion à l'élaboration du diagnostic.

Le document du PDU est l'aboutissement de cette démarche collective, associative et contradictoire. Il s'appuie sur des actions réalistes qui peuvent avoir un impact fort sur les déplacements.

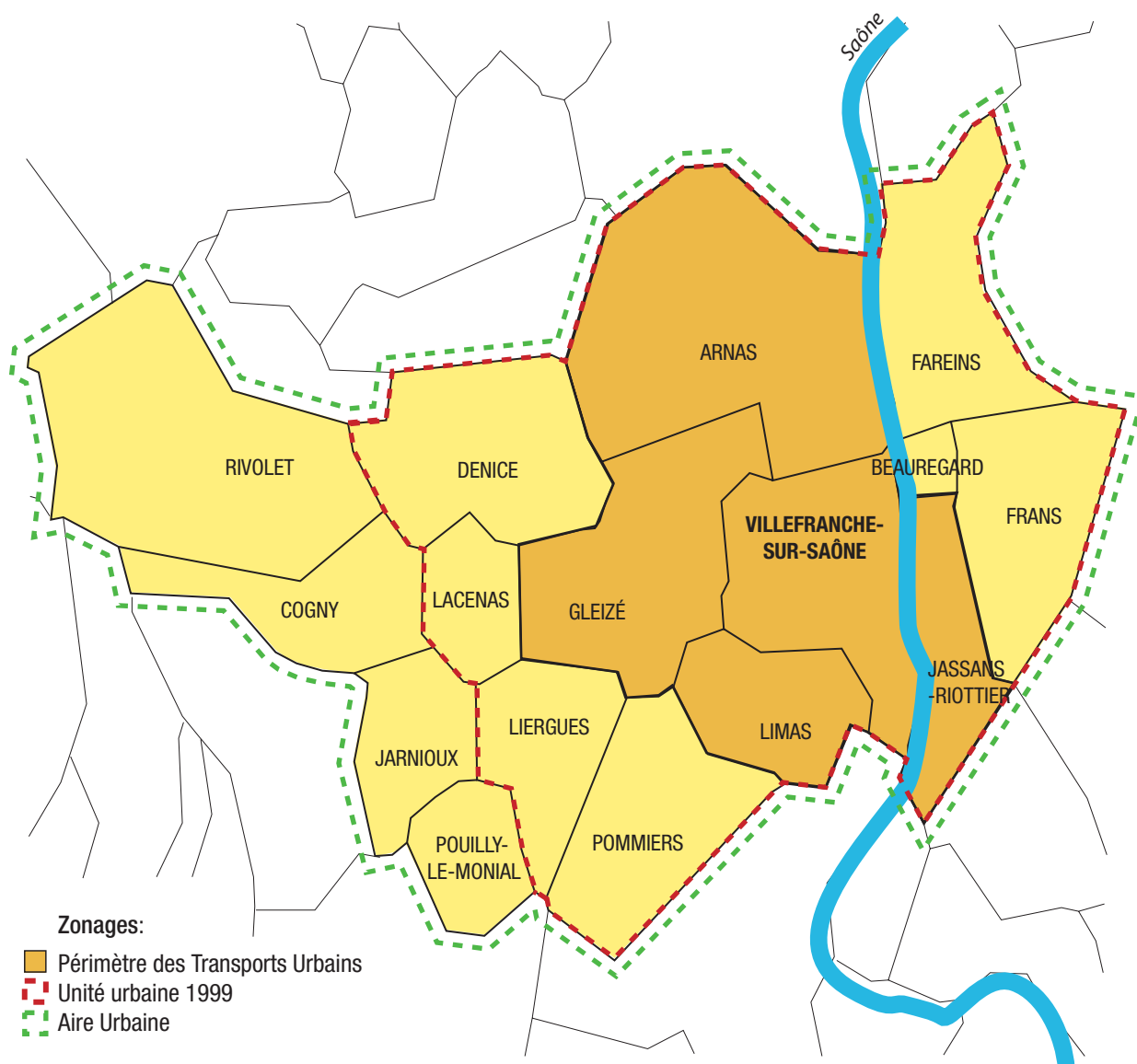
En effet, il s'agit d'apporter une réponse aux attentes des habitants qui souhaitent vivre dans une agglomération :

- où les déplacements peuvent se faire en toute sécurité ;
- où il y a un véritable choix dans le mode de déplacement ;
- où la solidarité n'est pas un vain mot ;
- où la pollution de l'air et le bruit diminuent, afin de mieux protéger la santé, l'environnement et le cadre de vie.

Pour répondre à ces attentes, les objectifs du PDU sont multiples et organisés autour de quatre grands axes :

- une politique pour une agglomération où tous les moyens de déplacement ont leur place ;
- une politique des déplacements au service du développement économique de l'agglomération ;
- une politique des déplacements pour une agglomération équitable ;
- une politique des déplacements pour une agglomération plus sûre et agréable à vivre.

## PÉRIMÈTRES D'ACTION ET D'ÉTUDE DU PDU



Sources : © IGN-@Géoflax 2000, DDE69